Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-17_2026_06_09-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi neuf juin, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi deux juin s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle des Grands Chênes en Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à Catherine Kerbellec
	SIMON	Alexandre	Absent
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	A donné pouvoir à Frank Nicolas
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Absent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	A donné pouvoir à Pierre Stephant
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	A donné pouvoir à Ludovic Le Calvé
	LE DÉORÉ	Isabelle	Absente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Stéphane Sanchez
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Absent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 19 Représentés : 6 Votants : 25
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : David GUYONVARCH

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-17_2026_06_09-DE

17. Désignation des représentants au comité de programmation LEADER

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Le programme LEADER finance des projets innovants dans les zones rurales. Il soutient l'économie locale, les services, le tourisme, l'agriculture et la transition écologique. Les projets sont sélectionnés localement par des acteurs du territoire via des fonds européens.

La convention relative au programme LEADER 2023/2027 du Pays de Lorient Quimperlé a été signée entre Lorient Agglomération, structure porteuse, et la Région Bretagne en février 2024.

Le territoire s'est ainsi vu doté d'une enveloppe de 1 011 496 € afin de décliner une stratégie structurée autour de six fiches-actions thématiques entre 2023 et 2027 :

- Soutenir les formes innovantes de protection des ressources naturelles et de la santé,
- Développer un tourisme durable,
- Favoriser le développement de filières alimentaires locales et l'économie circulaire,
- Soutenir les projets des acteurs du territoire en faveur du développement durable,
- Renforcer la cohésion et la santé des habitants des territoires ruraux,
- Coopérer avec d'autres territoires pour s'enrichir.

Lorient Agglomération est chargée d'assurer l'animation et la gestion administrative et financière de ce dispositif, pour le compte du Pays de Lorient Quimperlé, qui inclut Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Blavet Bellevue Océan Communauté.

Le Comité de Programmation LEADER est l'instance chargée de sélectionner les projets. Composé d'élus du territoire, mais également d'acteurs privés ressources, son rôle sera double :

- Auditionner les porteurs de projet et décider du financement attribué,
- Mettre en œuvre la stratégie et s'assurer que les projets sélectionnés répondent bien aux objectifs fixés.

Une convention avec la Région, autorité de gestion du programme, acte notamment de la représentation des organismes au sein du Comité de programmation. Pour les acteurs publics, la représentation a été proratisée en fonction du nombre d'habitants des communes éligibles. Ainsi, il a été proposé deux représentants titulaires pour Blavet Bellevue Océan Communauté, trois pour Lorient Agglomération et quatre pour Quimperlé Communauté. La parité doit être respectée dans les représentations.

Madame La Présidente propose les représentants suivants :

Titulaires	Sophie LE CHAT	Frank NICOLAS
Suppléants	Élodie LE FLOCH	Stéphane SANCHEZ

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-17_2026_06_09-DE

Après avoir délibéré, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **DE DESIGNER** Sophie LE CHAT et Frank NICOLAS titulaires et Élodie LE FLOCH et Stéphane SANCHEZ suppléants pour représenter Blavet Bellevue Océan Communauté au Groupe d'Action Local du Pays de Lorient Quimperlé.

Pour : 25	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 16 juin 2026 ;
- Sa publication électronique le 16 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 11 juin 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260609-17_2026_06_09-DE